




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130429-26394-DE-1-1_0
Date de signature : 30/04/13
Date de réception : mardi 30 avril 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.198**

Séance publique du

29 avril 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ADOPTION DES MODALITES DU DISPOSITIF JEUNESSE 'AIX BOX LA BOITE DE LOISIRS DE L'ETE 2013' - ADOPTION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU CREPS**

Le 29/04/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/04/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEvesa, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Sophie JOISSAINS, Mme Arlette OLLIVIER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Dahbia BENNOUR donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Jeunesse et Vie Etudiante  
Service Enfance  
JC/9811

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 29/04/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Dahbia BENNOUR  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Francis TAULAN

**Nomenclature** : 8.2 Aide sociale

**Politique Publique** : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

**OBJET** : ADOPTION DES MODALITES DU DISPOSITIF JEUNESSE 'AIX BOX LA BOITE DE LOISIRS DE L'ETE 2013' - ADOPTION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU CREPS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a initié durant l'été 2010 un nouveau concept d'activités de loisirs de proximité en direction des enfants et des adolescents, intitulé «Aix Box, la boîte loisirs de l'été».

Suite au succès rencontré lors de la première année, confirmé par un taux de remplissage maximum les deux étés suivants, la Direction Jeunesse et Vie Étudiante ainsi que la Direction des Sports proposent de développer en commun une nouvelle session du 8 juillet au 30 août, soit 8 semaines d'activités pour les jeunes Aixois.

Fidèle à ses principes de bases reposant sur l'inscription dans une politique globale d'animation jeunesse sur la Ville, une mutualisation des moyens entre différents services municipaux, une accessibilité sociale avec deux tarifs hebdomadaires, une mise à disposition pour les familles d'un service Internet pour les pré-inscriptions individuelles, et la poursuite d'un partenariat élaboré avec le C.R.E.P.S mettant à disposition ses équipements, le dispositif de l'été 2013 propose, suite à une forte demande des familles, une reconduction de la tranche d'âge des 6 - 8 ans sous la forme de deux groupes de 12 enfants, les moins de 7 ans, et les moins de 8 ans.

C'est ainsi que l'accueil «Aix Box, la boîte de loisirs de l'été 2013» accueillera 120 jeunes par jour sur 8 semaines d'activités, soit 960 box représentant 4 800 journées enfants pour l'été 2013.

Aussi, afin de mettre en œuvre la phase opérationnelle de ce dispositif, nous vous présentons :

- **le programme prévisionnel d'activités** joint en annexe, ainsi que la convention Ville – C.R.E.P.S.
- **les modalités d'inscription** conçues pour les jeunes Aixois de 6 à 16 ans à partir d'un dispositif de pré-inscription en ligne (logiciel développé et mis à jour par la Direction des Systèmes d'Information).

Afin de faciliter les démarches administratives, les familles pourront cette année créer leur compte en ligne dès le 15 mars à 9 heures, et pratiquer leur pré-inscription à partir du 15 avril à 19 heures. Est défini comme jeune Aixois tout jeune résidant dans la commune d'Aix-en-Provence durant l'été (sur justificatif de l'attestation d'hébergement du résident aixois).

Afin de permettre l'accès au plus grand nombre de familles aixoises, les inscriptions seront à nouveau limitées à deux semaines durant l'été, et seront contrôlées lors du rendez-vous personnalisé choisi en ligne par les parents.

- **la politique de tarification** est appliquée conformément à la délibération n° 2012-1385 de fixation des tarifs et droits divers votée lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2012 :
- 70 € la semaine, repas compris pour les bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), 85 € la semaine, repas compris pour les non-bénéficiaires de l'ARS.
- la semaine du 15 août, jour férié, proposera trois jours de fonctionnement (les 12,13 et 14 août) avec des tarifs applicables de 42 € repas compris (bénéficiaires ARS) et 51 € repas compris (non bénéficiaires ARS)
- **la création d'une unité fonctionnelle** détaillant la globalité des besoins inhérents à cette opération, ainsi que le seuil de procédure à appliquer pour chacun d'eux selon le code des marchés publics.

Par ailleurs des partenaires privés seront sollicités pour obtenir des dotations ou aides en nature (tee-shirts, maillots, boissons...).

En conséquence, afin de mettre en œuvre le dispositif «Aix Box, la boîte des loisirs de l'été 2013 », nous vous demandons, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement ainsi que le programme prévisionnel du dispositif jeunesse « Aix Box, la boîte loisirs de l'été 2013 » tels que définis précédemment,
- **ADOPTER** l'unité fonctionnelle présentée en annexe,
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué à la Petite Enfance et à la Jeunesse et l'Adjoint Délégué aux Sports, à signer la convention de partenariat avec le C.R.E.P.S, ainsi que tout autre document afférent à cette opération.

**2013.198 - ADOPTION DES MODALITES DU DISPOSITIF JEUNESSE 'AIX BOX LA BOITE DE LOISIRS DE L'ETE 2013' - ADOPTION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU CREPS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 47</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/04/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

# UNITÉ FONCTIONNELLE 2013

Objet : AIX BOX – LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
2000 impressions de pochettes informations parents	1 000,00 €	Marché de la communication A9064
Impression 5000 dépliants de Aix Box	1 000,00 €	Marchés de la Communication n° A9064
Campagne publicitaire	5 000,00 €	Marchés de la Communication n°N13001
Participation à l'entretien des locaux sportifs du CREPS	10 000,00 €	hors code des marchés publics (non soumis à concurrence)
Services d'animations Culturelles, Socio-culturelles et de loisirs	100 000,00 €	Article 30
Formule Repas	60 000,00 €	Article 30
Location de Vélos	8 000,00 €	Petits lots article 27 du CMP
Matériel pédagogique	6 000,00 €	
Transports Intramuros	20 000,00 €	Réseau Urbain
Transports Sorties mercredi	15 000,00 €	Petits lots article 27 du CMP
TOTAL :	226 000,00 €	



# CREPS SUD EST

*Site d'Aix-en-Provence*

## CONVENTION d'Accueil de séjour

### ENTRE

Le C.R.E.P.S Sud Est, Site d'Aix-en-Provence  
Pont de l'Arc – Chemin Guiramande – CS 70445 – 13098 Aix-en-Provence cedex 2

Représenté par le directeur du CREPS-Sud Est, M. Jean-Jacques JANNIERE et le directeur adjoint du site d'Aix-en-Provence, M. Bruno GENARD

Et

La mairie d'Aix-en-Provence, représentée par Monsieur Francis TAULAN, adjoint au maire chargé des sports,

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : Séjour**

Le C.R.E.P.S Sud Est s'engage à accueillir sur son site d'Aix-en-Provence, les activités proposées par la ville d'Aix-en-Provence dans le cadre du dispositif « AIX BOX » du 8 juillet au 30 août 2013.

### **ARTICLE 2 : Prestation CREPS**

Outre les repas qui seront pris au self service de l'établissement, le CREPS mettra à disposition les salles et installations nécessaires à la conduite des activités conformément à l'annexe jointe.

Une carte par Box -soient 10 cartes en tout - sera attribuée pour la semaine. Elles devront être récupérées à l'accueil tous les lundis matins en même temps que le trousseau des clés.

Des horaires de passage au self seront donnés pour chaque box et devront être respectés pour éviter les embouteillages.

En compléments des activités se déroulant dans les installations, des activités « ouvertes » telles que le tir à l'arc, le golf ou le lazer ball, seront mises en œuvre. Les organisateurs feront en sorte de pratiquer ces activités en veillant à la sécurité de l'entourage et des lieux.

### **ARTICLE 3 : Communication :**

La mairie d'Aix-en-Provence s'engage à faire figurer le logo du CREPS Sud Est - Site d'Aix-en-Provence sur tous ses supports de communication concernant l'opération « Aix – Box ».

#### **ARTICLE 4 : Sécurité**

4-1 : Les organisateurs respecteront et feront respecter par les groupes présents sur le site toutes les règles de pratique des activités.

4-2 : L'encadrement s'engage à respecter le règlement intérieur du CREPS, toutes les règles relatives à la prévention des incendies, ainsi que l'interdiction formelle de fumer sur tous les espaces.

4-3 : Pour toute activité nécessitant l'ouverture et la fermeture d'une installation, les clés seront retirées et restituées chaque jour à l'Accueil du CREPS. L'encadrement veillera à la fermeture systématique des portes et fenêtres après utilisation.

#### **ARTICLE 5 : Responsabilité, dégradations**

Le séjour est placé sous l'entière responsabilité de la ville d'Aix-en-Provence.

La ville d'Aix-en-Provence s'engage à prendre en charge les éventuelles dégradations constatées à l'issue du séjour.

Le prestataire MIDI LOISIR est responsable des structures gonflables qui seront installées au CREPS chaque vendredi après midi de 13h30 à 17h30. Il doit fournir au CREPS l'habilitation nécessaire à être utilisée par les enfants avant le début de la manifestation.

#### **ARTICLE 6 : Tarifs, facturation,**

Un forfait global de **31 700 €** pour les 8 semaines sera réparti entre la restauration et l'accès aux salles et aux installations sportives.

**Pour la restauration : 2 608** repas prévus pour l'été (avec une tolérance de 42 repas supplémentaires si besoin, sans facturation supplémentaire).

Au-delà de 2 650 repas, le repas supplémentaire sera facturé à **8.40 €** par personne.

Pour chaque semaine, les repas seront répartis comme suit :

- 82 repas les lundis
- 56 repas les mardis
- 108 repas les jeudis
- 108 repas les vendredis

En cas de désistement signalé 48 heures à l'avance, les repas annulés ne seront pas pris en compte.

La facture sera envoyée à la Direction Jeunesse et Vie Etudiante, 37 Bd Aristide Briand, 13100 Aix en Provence.

#### **ARTICLE 6 : Conditions de paiement :**

La totalité du séjour sera réglée à réception de la facture, payable à Monsieur l'Agent comptable du C.R.E.P.S. Sud Est. Elle devra être réglée dans un délai maximum de 30 jours.

Fait à Aix-en-Provence en 3 exemplaires, le 27 février 2013

Pour La mairie d'Aix-en-Provence

L'adjoint au maire chargé des sports

Francis TAULAN

Pour le C.R.E.P.S Sud Est

Le directeur

Jean-Jacques JANNIERE

Pour le C.R.E.P.S Sud Est  
Site d'Aix-en-Provence

Le directeur adjoint  
Bruno GENARD

# AIX BOX 2013

## Mystère 6 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Hockey en salle	Piscine		Théâtre	Légend'aire
Planétarium	Spectacle de magie	Sortie Bois des Lutins	Peinture sur toile	
				Ventre glisse parcours gonflable

## Surprise 7-8 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Short golf	Piscine		Peinture sur toile	Légend'aire
Planétarium	Spectacle de magie	Sortie Bois des Lutins	Théâtre	
				Ventre glisse parcours gonflable



# AIX BOX 2013

## Sensation 9-11 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Ultimate fresbee	VTT escalade	Carry Voile Kayak	Piscine	Tir à l'arc
slackline				Squash
Base ball	Spectacle magie		Street hockey	Olympiades
Ping pong				

## Sensation 12-16 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
VTT escalade	Piscine	Carry Voile Kayak	Street hockey	Base ball
				Laser ball
Slackline	Ultimate frisbee		Moto Cross	Olympiades
Tir au pistolet	Short golf			

## AIX BOX 2013

### Nature 9-11 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
slackline	Pêche	Carry  Plongée  Palmes/masque tuba	Piscine	VTT + CO
Tir à l'arc				
ultimate	Spectacle magie		Balade à cheval	Olympiades
Base ball				

### Nature 12-16 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Pêche	Piscine	Carry  Palmes/masque tuba  Plongée	VTT + CO	Laser ball Tir à l'arc
Tir pistolet	Balade à cheval		Base ball	Olympiades
Squash			slackline	

# AIX BOX 2013

## Découverte 9-11 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Tir à l'arc	Magie	Karting Bowling Laser game	Piscine	Pêche
Squash	Short golf			
Théâtre	Spectacle de magie		Ultimate frisbee	Olympiades
			Tennis de Table	

## Découverte 12-16 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
Théâtre	Piscine	Karting Bowling Laser game	Pêche	Squash	
				Tir au pistolet	
Flunch					
Cinema	Tir à l'arc		Tennis de Table	Olympiades	
	Laser ball		Short golf		

**AIX BOX 2013****Loisirs 9-11 ans**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
APM Multi Activités	Short golf	Karting Laser ball Bowling	Piscine	Cirque
	Magie			
Balade cheval	Spectacle de magie		Flag	Olympiades

**Loisirs 12-16 ans**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cirque	Piscine	Karting Laser ball Bowling	Flag	Balade cheval
			Squash	
APM Multi Activités	Laser Ball		Short golf	Olympiades
	Tir à l'arc			

# UNITÉ FONCTIONNELLE 2013

Objet : AIX BOX – LA BOITE LOISIRS DE L'ÉTÉ

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
2000 impressions de pochettes informations parents	1 000,00 €	Marché de la communication A9064
Impression 5000 dépliants de Aix Box	1 000,00 €	Marchés de la Communication n° A9064
Campagne publicitaire	5 000,00 €	Marchés de la Communication n°N13001
Participation à l'entretien des locaux sportifs du CREPS	10 000,00 €	hors code des marchés publics (non soumis à concurrence)
Services d'animations Culturelles, Socio-culturelles et de loisirs	100 000,00 €	Article 30
Formule Repas	60 000,00 €	Article 30
Location de Vélos	8 000,00 €	Petits lots article 27 du CMP
Matériel pédagogique	6 000,00 €	
Transports Intramuros	20 000,00 €	Réseau Urbain
Transports Sorties mercredi	15 000,00 €	Petits lots article 27 du CMP
TOTAL :	226 000,00 €	



# CREPS SUD EST

*Site d'Aix-en-Provence*

## CONVENTION d'Accueil de séjour

### ENTRE

Le C.R.E.P.S Sud Est, Site d'Aix-en-Provence  
Pont de l'Arc – Chemin Guiramande – CS 70445 – 13098 Aix-en-Provence cedex 2

Représenté par le directeur du CREPS-Sud Est, M. Jean-Jacques JANNIERE et le directeur adjoint du site d'Aix-en-Provence, M. Bruno GENARD

Et

La mairie d'Aix-en-Provence, représentée par Monsieur Francis TAULAN, adjoint au maire chargé des sports,

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : Séjour**

Le C.R.E.P.S Sud Est s'engage à accueillir sur son site d'Aix-en-Provence, les activités proposées par la ville d'Aix-en-Provence dans le cadre du dispositif « AIX BOX » du 8 juillet au 30 août 2013.

### **ARTICLE 2 : Prestation CREPS**

Outre les repas qui seront pris au self service de l'établissement, le CREPS mettra à disposition les salles et installations nécessaires à la conduite des activités conformément à l'annexe jointe.

Une carte par Box -soient 10 cartes en tout - sera attribuée pour la semaine. Elles devront être récupérées à l'accueil tous les lundis matins en même temps que le trousseau des clés.

Des horaires de passage au self seront donnés pour chaque box et devront être respectés pour éviter les embouteillages.

En compléments des activités se déroulant dans les installations, des activités « ouvertes » telles que le tir à l'arc, le golf ou le lazer ball, seront mises en œuvre. Les organisateurs feront en sorte de pratiquer ces activités en veillant à la sécurité de l'entourage et des lieux.

### **ARTICLE 3 : Communication :**

La mairie d'Aix-en-Provence s'engage à faire figurer le logo du CREPS Sud Est - Site d'Aix-en-Provence sur tous ses supports de communication concernant l'opération « Aix – Box ».

#### **ARTICLE 4 : Sécurité**

4-1 : Les organisateurs respecteront et feront respecter par les groupes présents sur le site toutes les règles de pratique des activités.

4-2 : L'encadrement s'engage à respecter le règlement intérieur du CREPS, toutes les règles relatives à la prévention des incendies, ainsi que l'interdiction formelle de fumer sur tous les espaces.

4-3 : Pour toute activité nécessitant l'ouverture et la fermeture d'une installation, les clés seront retirées et restituées chaque jour à l'Accueil du CREPS. L'encadrement veillera à la fermeture systématique des portes et fenêtres après utilisation.

#### **ARTICLE 5 : Responsabilité, dégradations**

Le séjour est placé sous l'entière responsabilité de la ville d'Aix-en-Provence.

La ville d'Aix-en-Provence s'engage à prendre en charge les éventuelles dégradations constatées à l'issue du séjour.

Le prestataire MIDI LOISIR est responsable des structures gonflables qui seront installées au CREPS chaque vendredi après midi de 13h30 à 17h30. Il doit fournir au CREPS l'habilitation nécessaire à être utilisée par les enfants avant le début de la manifestation.

#### **ARTICLE 6 : Tarifs, facturation,**

Un forfait global de **31 700 €** pour les 8 semaines sera réparti entre la restauration et l'accès aux salles et aux installations sportives.

**Pour la restauration : 2 608** repas prévus pour l'été (avec une tolérance de 42 repas supplémentaires si besoin, sans facturation supplémentaire).

Au-delà de 2 650 repas, le repas supplémentaire sera facturé à **8.40 €** par personne.

Pour chaque semaine, les repas seront répartis comme suit :

- 82 repas les lundis
- 56 repas les mardis
- 108 repas les jeudis
- 108 repas les vendredis

En cas de désistement signalé 48 heures à l'avance, les repas annulés ne seront pas pris en compte.

La facture sera envoyée à la Direction Jeunesse et Vie Etudiante, 37 Bd Aristide Briand, 13100 Aix en Provence.

#### **ARTICLE 6 : Conditions de paiement :**

La totalité du séjour sera réglée à réception de la facture, payable à Monsieur l'Agent comptable du C.R.E.P.S. Sud Est. Elle devra être réglée dans un délai maximum de 30 jours.

Fait à Aix-en-Provence en 3 exemplaires, le 27 février 2013

Pour La mairie d'Aix-en-Provence

L'adjoint au maire chargé des sports

Francis TAULAN

Pour le C.R.E.P.S Sud Est

Le directeur

Jean-Jacques JANNIERE

Pour le C.R.E.P.S Sud Est  
Site d'Aix-en-Provence

Le directeur adjoint  
Bruno GENARD

# AIX BOX 2013

## Mystère 6 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Hockey en salle	Piscine		Théâtre	Légend'aire
Planétarium	Spectacle de magie	Sortie Bois des Lutins	Peinture sur toile	
				Ventre glisse parcours gonflable

## Surprise 7-8 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Short golf	Piscine		Peinture sur toile	Légend'aire
Planétarium	Spectacle de magie	Sortie Bois des Lutins	Théâtre	
				Ventre glisse parcours gonflable



# AIX BOX 2013

## Sensation 9-11 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Ultimate fresbee	VTT escalade	Carry Voile Kayak	Piscine	Tir à l'arc
slackline				Squash
Base ball	Spectacle magie		Street hockey	Olympiades
Ping pong				

## Sensation 12-16 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
VTT escalade	Piscine	Carry Voile Kayak	Street hockey	Base ball
				Laser ball
Slackline	Ultimate frisbee		Moto Cross	Olympiades
Tir au pistolet	Short golf			

## AIX BOX 2013

### Nature 9-11 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
slackline	Pêche	Carry  Plongée  Palmes/masque tuba	Piscine	VTT + CO
Tir à l'arc				
ultimate	Spectacle magie		Balade à cheval	Olympiades
Base ball				

### Nature 12-16 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Pêche	Piscine	Carry  Palmes/masque tuba  Plongée	VTT + CO	Laser ball Tir à l'arc
Tir pistolet	Balade à cheval		Base ball	Olympiades
Squash			slackline	

# AIX BOX 2013

## Découverte 9-11 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Tir à l'arc	Magie	Karting Bowling Laser game	Piscine	Pêche
Squash	Short golf			
Théâtre	Spectacle de magie		Ultimate frisbee	Olympiades
			Tennis de Table	

## Découverte 12-16 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
Théâtre	Piscine	Karting Bowling Laser game	Pêche	Squash	
				Tir au pistolet	
Flunch					
Cinema	Tir à l'arc		Tennis de Table	Olympiades	
	Laser ball		Short golf		

## AIX BOX 2013

### Loisirs 9-11 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>APM</b> <b>Multi Activités</b>	<b>Short golf</b>	Karting Laser ball Bowling	<b>Piscine</b>	<b>Cirque</b>
	<b>Magie</b>			
<b>Balade cheval</b>	<b>Spectacle de magie</b>		<b>Flag</b>	<b>Olympiades</b>
			<b>Squash</b>	

### Loisirs 12-16 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Cirque</b>	<b>Piscine</b>	Karting Laser ball Bowling	<b>Flag</b>	<b>Balade cheval</b>
			<b>Squash</b>	
<b>APM</b> <b>Multi Activités</b>	<b>Laser Ball</b>		<b>Short golf</b>	<b>Olympiades</b>
	<b>Tir à l'arc</b>			